

RAPPORT DU JURY

**EXAMEN PROFESSIONNEL AU TITRE DE 2016
POUR LES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS
TECHNICIEN 2**



Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V.0	01/09/17	
V.1	07/09/17	

Validé le : 08/09/17

Affaire suivie par

Sophie MANGIANTE -
<i>Tél. 01 46 76 88 19</i>
<i>Courriel : sophie.mangiante@developpement-durable.gouv.fr</i>

Rédacteur

Sophie MANGIANTE -Présidente du Jury

Relecteurs

Estelle DESARNAUD - DiRIF/SEER/AGER Sud
Frédéric ROCHER-LACOSTE – DiRIF/SIMEER/DIET

Référence(s) intranet

http://

SOMMAIRE

1 - DEROULEMENT DU CONCOURS.....	4
2 - ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ.....	4
3 - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....	5

1 - DEROULEMENT DU CONCOURS

La date limite de dépôt des dossiers était fixée au 15 mai 2017.
13 candidats ont déposés des dossiers à cette date.
Les dossiers ont été examinés le 1^{er} juin 2017.
A l'issue de cet examen, 10 candidats ont été déclarés admissibles.
Les épreuves orales se sont déroulées le 28 juin 2017.
A l'issue de ces épreuves, 9 candidats ont été déclarés admis.

2 - ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Pour l'épreuve d'admissibilité, les candidats devaient fournir :

- un dossier rédigé par le candidat, comportant 2 parties :
 - a) une partie présentant la carrière du candidat, les expériences marquantes qui lui ont permis d'acquérir une certaine autonomie ou une expertise particulière et ses motivations pour évoluer dans sa carrière.
 - b) Une partie développant une thématique relative au métier du candidat, au choix du candidat et permettant d'apprécier ses facultés d'analyse et de raisonnement
- un CV

De manière générale, les dossiers sont de qualité correcte sur la forme (présentation, orthographe et grammaire). Le niveau rédactionnel est globalement bon, à l'exception de quelques dossiers.

La distinction entre les deux parties n'est pas toujours claire.
S'agissant de la partie présentation de carrière, les candidats n'ont pas toujours bien distingué la présentation de leur carrière des expériences marquantes, ce qui amène de la confusion dans la lecture. Enfin, les motivations pour évoluer dans la carrière sont pour la plupart des candidats trop succinctement décrites.

Pour ce qui concerne la partie consacrée au développement d'une thématique, si les choix de thématiques sont généralement pertinents, certains dossiers se limitent à une description de la thématique, sans analyse de la part du candidat.

Enfin, les CV sont généralement corrects sur la forme et sur le fond.

Il est donc recommandé aux candidats :

- d'apporter un soin particulier à la rédaction du leur dossier pour ne pas nuire à sa bonne compréhension
- de distinguer clairement chaque partie et sous-partie du dossier tel que demandé dans le cadrage de l'épreuve
- de proposer une analyse personnelle de la thématique présentée, montrant la capacité à la prise de recul sur leur métier.

3 - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury d'une durée de 20 minutes, décomposée de la manière suivante :

- 1) Présentation par le candidat de sa carrière et des fonctions qu'il occupe.
- 2) Questions/réponses sur la présentation du dossier écrit.
- 3) Questions/réponses : culture générale du périmètre DRIEA et des interfaces de la DIRIF.

De manière générale, le jury s'est attaché à mettre à l'aise autant que possible les candidats et à les aider, dans les questionnements, à faire ressortir leurs connaissances et compétences, mais pas à les piéger ni les mettre en difficulté.

La plupart des candidats ont préparé la partie relative à la présentation de leur carrière, en la présentant par ordre chronologique. La durée de cette présentation n'est pas fixée dans le cadrage de l'épreuve : en moyenne, les candidats ont effectués des présentations de 5 min environ. Quelques rares candidats ont fait des présentations trop courtes (2 min) ou trop longues (10 min).

Dans la partie consacrée aux échanges sur le dossier écrit, certains candidats n'ont pas suffisamment resitué leur action dans leur contexte professionnel.

Enfin, les questions relatives à la culture générale des candidats a montré pour certains un faible niveau de connaissance de leur environnement professionnel (organisation des services DIRIF notamment).

Il est donc recommandé aux candidats :

- de bien préparer la partie relative à la présentation de leur parcours : la durée doit être maîtrisée et adaptée (5 min environ), et la présentation doit permettre au jury de comprendre la logique du déroulement de carrière du candidat ;
- de savoir resituer leur action dans le contexte de travail et environnement professionnel (on ne travaille pas tout seul!) ;
- de s'attacher à montrer dans leurs réponses, en s'appuyant sur leur expérience professionnelle, leur prise de recul sur leur métier ;
- d'avoir un socle minimal de connaissances sur l'organisation et les missions de la DIRIF et de la DRIEA ;
- de faire des réponses sincères aux questions du jury : le jury n'attend pas de réponse unique aux questions qu'il pose, ce sont l'analyse personnelle et l'opinion du candidat qui l'intéressent .

Service
Sous-service

adresse
adresse1
adresse2

Tél. : xx xx xx xx xx
Fax : xx xx xx xx xx